

Collectif (1986) *La pauvreté : raison d'État, affaire de cœur.*
Revue internationale d'action communautaire, 16(56), 222 p.

Marc-André Lessard

Volume 32, numéro 85, 1988

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/021939ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/021939ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lessard, M.-A. (1988). Compte rendu de [Collectif (1986) *La pauvreté : raison d'État, affaire de cœur.* Revue internationale d'action communautaire, 16(56), 222 p.] *Cahiers de géographie du Québec*, 32(85), 85–86.
<https://doi.org/10.7202/021939ar>

Disons en terminant que le livre est écrit dans un langage clair et que l'auteur limite au minimum l'utilisation des concepts théoriques, sans sacrifier pour autant la profondeur de l'analyse. Par ailleurs, on ne peut pas s'empêcher à sa lecture d'établir des parallèles avec la situation de quelques communautés québécoises en région périphérique et avec les tentatives de diminuer la distance sociale entre patrons et travailleurs qui ont lieu dans certaines usines (le cas de Cascades, par exemple). Bref, autant par la documentation qu'il apporte que par ses potentialités heuristiques, la lecture de cet ouvrage convient à tous ceux qui s'intéressent aux effets de la crise sur les modes de vie.

Juan-Luis KLEIN

Université du Québec à Chicoutimi

COLLECTIF (1986) La pauvreté : raison d'État, affaire de cœur. *Revue internationale d'action communautaire*, 16(56), 222 p.

Ce numéro de la *Revue internationale d'action communautaire* porte sur la France, les États-Unis, le Canada et le Québec. Évoquant un accroissement dramatique du nombre de pauvres et, surtout, l'échec des entreprises « égalitaires » des décennies 1960 et 1970, en particulier l'américaine, il invite à une « reconsidération » de tout le problème de la pauvreté. Mais le sens de cette invitation est un peu biaisé par l'importance même que l'on accorde à l'échec qui la justifie. Je simplifie : en grossissant l'entreprise américaine lancée par le président Johnson en 1964 et les quelques-unes, plus modestes, qui l'ont imitée, on contribue à perpétuer l'illusion, voulue ou non voulue, qui les inspirait, à savoir qu'on peut faire le monde en oubliant qu'il se fait.

La pauvreté et la lutte contre la pauvreté sont des phénomènes séculaires qui sont récemment devenus mondiaux. Ils évoluent en symbiose avec tout ce qui est social, politique, économique et culturel. Toute action est plus ou moins vouée à l'échec et à la reprise parce qu'elle est particulière et à courte vue. Nous connaissons à peine ce qui a été, nous voyons mal ce qui est, nous craignons ou idéalisons l'avenir plus que nous ne le prévoyons, nous sommes divisés quant aux buts et aux moyens... L'histoire des luttes contre la pauvreté n'est qu'une longue suite d'échecs. De chacun on peut apprendre comment il répète les autres, mais l'on doit surtout chercher à découvrir comment il s'en distingue étant donné l'état nouveau du monde où il s'explique.

Faut-il donc s'abandonner à la fatalité d'un quelconque « Il y aura toujours des pauvres » ? Non. Il est au moins prouvé que les luttes ont réussi à réduire parfois le nombre de pauvres, à en soulager plusieurs, à bloquer certains processus de paupérisation, etc. Il est prouvé aussi que la lutte à la pauvreté a toujours eu besoin à la fois d'une modestie tenace, prudente et éclairée en même temps que d'une foi enflammée et bousculante qui ne s'encombre pas d'analyses trop longues. Les deux s'ignorent rarement, se disputent souvent, se cherchent et s'appuient de mille façons, cherchant sans cesse à faire de leur lutte commune une tâche collective au-delà des nécessaires engagements individuels.

Le présent numéro de la *Revue internationale d'action communautaire* a clairement été conçu dans la perspective de cette lutte commune. Il est fait par des gens d'action modestes et éclairés et par des gens de foi ardente qui discutent de la lutte contre la pauvreté sous l'étiquette « raison d'État, affaire de cœur », ce qui évoque un partage à refaire entre les responsabilités collectives et les responsabilités personnelles. L'ouvrage est divisé en trois parties : I, Logiques de l'intervention étatique et de la solidarité : origines et enjeux du débat ; II, La critique néo-libérale contemporaine et les limites de l'intervention étatique ; III, Moins d'État, plus de cœur ? La pauvreté au quotidien. Ces grands titres universalisent trop les problèmes : l'État n'est pas partout le même, les conditions de pauvreté et les structures d'assistance non plus. L'analyse de chaque entreprise nationale dans son contexte aurait dû demeurer première, les conclusions étant renvoyées à la fin plutôt que d'être d'une certaine façon inscrites dans les titres.

Considéré sous l'angle des situations particulières le numéro se divise comme suit. Cinq articles portant sur la lutte à la pauvreté aux États-Unis. Le rappel historique tient peu de place. La critique de la « guerre » lancée par le président Johnson en 1964 et l'analyse de son échec occupe presque toute la scène. Heureusement cette critique et ces analyses donnent lieu à un débat d'idées. La France y occupe une place particulière, partagée entre le passé et le présent : trois articles fondamentaux sur l'histoire des idées et des structures d'assistance dont le fil conducteur est le sort fait aux idéaux de la Révolution ; trois articles portant sur des expériences et des politiques actuelles. Deux articles sont consacrés au Canada : l'un traite de la réorientation des politiques sociales, l'autre des familles monoparentales. Enfin, quatre petits articles en quatorze pages évoquent la situation québécoise. Après une brève présentation, on s'arrête à quelques problèmes actuels des assistés sociaux, des personnes âgées et des jeunes. Le ton est à la fois protestataire et descriptif. Un article sur l'« égalité en crise » pourrait servir de conclusion.

On trouve donc dans l'ensemble du numéro, un peu de tout ce qui devrait entrer dans une bonne « reconsidération » des luttes contre la pauvreté.

Marc-André LESSARD
Département de sociologie
Université Laval

BERDOULAY, V. et PHIPPS, M., éd. (1985) *Paysage et système*. Ottawa, Édit. de l'Université d'Ottawa, 195 p.

Fruit des contributions de treize auteurs, l'ouvrage s'efforce de définir les liens qui unissent deux approches scientifiques du paysage : l'analyse de ses structures spatiales écologiques et celle de sa perception. Il tente dans ce but d'établir des « ponts épistémologiques » entre ces deux domaines de la recherche. Il s'agit donc d'une entreprise particulièrement ambitieuse, mais fondamentale pour les perspectives globalistes de la géographie. L'exposé se divise en quatre volets développant chacun un thème transitoire entre les lectures écologique et sémiotique du paysage.

La première partie définit le paysage comme un ensemble organisé d'unités élémentaires, homogènes et articulées (système), à la fois écologiques et spatiales, formant des emboîtements hiérarchiques. Elle s'attache à identifier un modèle des relations spatiales, ou modèle d'organisation, indépendant mais associé aux composantes biotiques et abiotiques du paysage. La seconde partie rassemble d'ailleurs quatre textes autour de ce thème. Les méthodologies proposées par les différents auteurs privilégient, successivement, la théorie de l'information (Baudry et Burel) puis de l'auto-organisation (Armand) ; elles font aussi des emprunts à la thermodynamique (Phipps) comme à la théorie des systèmes dynamiques (Cancela da Fonseca et Drach). Tous ces auteurs mettent l'accent sur la dimension spatiale du paysage. Pour M. Phipps, il se confond avec un « espace transactionnel », abstrait et fonctionnel, situé entre les espaces biotique et abiotique. Pour J. Baudry et F. Burel, le paysage constitue un espace hétérogène aux éléments repérables ; c'est un système écologique doté d'une structure spatiale et d'une organisation. P. Cancela da Fonseca et A. Drach insistent aussi sur les dimensions spatiale et temporelle du paysage. Ils remarquent que l'emphase est donnée aux relations spatiales dans les paysages alors qu'elle porte sur les relations fonctionnelles dans les écosystèmes.

À notre sens moins fructueuse, car formée d'articles qui ne font que décrire les méthodes de la télédétection, la troisième partie a trait à l'approche du paysage par cette technique. Les textes de J. Tricart et de M. Antrop montrent toutefois de quelle façon la télédétection permet de saisir les paysages dans leur globalité. Ajoutons que son utilisation apporte une réponse partielle à la question des unités spatiales élémentaires à prendre en considération dans l'analyse paysagère, car elle produit des cellules géographiques élémentaires (pixel), porteuses, réceptrices et productrices d'information. Ce n'est en fait que dans la quatrième et dernière partie du livre que